

Protocole sanitaire

Ecole de Hadancourt le Haut Clocher

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires. Ces mesures sont à respecter de manière stricte afin de permettre sereinement le retour en classe des élèves.

1. Mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

A : Respect des gestes barrières

En plus du maintien de la distanciation physique, il est nécessaire d'appliquer les gestes barrières



B : Port du masque

Le personnel doit porter un masque dès lors qu'il est en présence des enfants, quelles que soient les circonstances.

C : Lavage des mains

Le lavage des mains doit se faire très régulièrement dans la journée :

- avant l'entrée en classe, avant et après la récréation, avant et après le repas, avant le retour à la maison, avant et après un passage aux toilettes. Il faut ajouter à cela tous les moments où l'enfant tousse ou éternue.
- un lavage des mains d'une durée de 30 secondes est réalisé en respectant les différentes étapes du procédé ci-joint.

D : Action des familles

Il est demandé aux familles :

- de prendre tous les matins la température de leur(s) enfant(s). Si cette température est au-dessus de 37.8°C l'enfant ne doit pas venir à l'école.
- en cas d'apparition de symptômes liés au COVID 19 l'enfant ne doit pas être mis à l'école.
- de fournir des paquets de mouchoirs à usage unique pour leur enfant ainsi qu'une bouteille d'eau ou d'une gourde afin d'éviter de boire au robinet et d'utiliser un gobelet.

Le même process sera appliqué pour le personnel.

2. Organisation de l'accueil

Afin de permettre l'accueil des élèves, il est nécessaire de changer un grand nombre d'habitudes et de veiller à toujours respecter les consignes sanitaires.

A : accueil du matin

Arrivée :

Pour mettre

le respect de la distanciation physique et éviter les croisements, les enfants seront accueillis à la grille de la cantine-garderie. Une prise de température sera effectuée par une personne volontaire équipée d'un masque. Le parent accompagnant ne doit pas repartir avant la vérification de celle-ci pour permettre, en cas de température, le renvoi de l'enfant à son domicile.

Il ne sera pas possible pour le parent de rentrer dans l'enceinte de l'école. Nous demandons aux parents d'être vigilants au respect de la distanciation et de ne pas rester devant l'école.

Les enfants se laveront les mains au niveau du préau sous la surveillance d'un personnel du SIVOM et se rangeront par niveau devant la porte de la classe en respectant un parcours tracé au sol. Celui-ci sera réalisé afin de respecter la distance d'un mètre entre chacun.

Il y aura donc trois rangs qui respecteront les normes de distanciation.

Les horaires d'ouverture restent inchangés :

- 8h45 début de l'accueil des enfants,
- 8h55 fin de l'accueil des enfants,
- 12h15 départ des élèves ne déjeunant pas à la cantine,
- 13h15 retour des élèves ne déjeunant pas à la cantine,
- 16h25 fin de la classe,
- 16h25 début de l'étude,
- 18h00 fin de l'étude.

Afin d'éviter les allers-retours au personnel, il est demandé aux familles de respecter **impérativement** les horaires.

Entrée en classe :

Les portes de la classe resteront ouvertes tout le temps de l'accueil (aération régulière). Les élèves, une fois dans le rang qui leur sera désigné, devront se positionner à la file indienne devant la porte de la classe (extérieur). Ils se verront par la suite attribuer une place en classe. Celle-ci restera inchangée pour la journée. Il n'y aura plus accès aux portes manteaux, les manteaux seront sur le dos des chaises.

3. Organisation des journées d'école

A : Groupes d'élèves

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes de distanciation. Par conséquent, vu la taille de la classe, **nous ne pourrons accueillir que 11 élèves maximum.**

Si le nombre d'élèves est supérieur à la capacité d'accueil (en fonction du nombre de parents volontaires et des élèves prioritaires), une rotation des groupes de niveaux sera mise en place sur la semaine.

Si vous ne mettez pas votre enfant en classe à partir du 2 juin et pensez l'y mettre ultérieurement, il faudra alors en **informer l'enseignant 48h à l'avance minimum.**

B : Organisation de la classe

Il sera toujours important de respecter la distanciation physique, l'entrée des élèves se fera donc un par un.

Les tables seront espacées afin d'avoir entre chaque élève la distanciation d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).

Les déplacements en classe ne seront plus possibles car celle-ci ne permet pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.

L'enseignant portera un masque correctement ajusté.

C : Matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif. Les parents devront donc veiller à la maison à ce que chaque enfant ait tout son matériel le matin en classe.

Si urgence, du matériel peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

Il sera interdit d'échanger du matériel scolaire entre les enfants. En cas de besoin d'utilisation de matériel pédagogique commun, ce dernier sera désinfecté par l'enseignant tout de suite après son utilisation.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves et avoir des contacts pour des corrections, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille en généralisant les corrections collectives : pas de corrections individuelles qui nécessitent la manipulation des cahiers ou feuilles.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra se laver les mains et désinfecter le matériel.

D : Récréations

De nouvelles modalités de récréation sont organisées.

Elle peut se faire en temps de pause en classe ou en extérieur : selon la météo et la possibilité du respect du protocole.

Le passage aux toilettes s'effectuera chacun son tour.

Les élèves n'auront plus accès aux jeux de cour et ne pourront pas apporter de jeux de l'extérieur. Ils devront également continuer à respecter les gestes barrières et notamment la distance d'un mètre minimum entre eux.

L'enseignant veillera à aérer la salle, permettant une circulation de l'air. Les portes resteront ouvertes tout le temps de la récréation.

Il sera demandé aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes, ni les robinets.

E. Cantine et périscolaire

Cantine :

Les enfants déjeuneront comme de coutume à la cantine sous surveillance d'une personne mis à disposition par le SIVOM. Les parents devront inscrire leur enfant à la cantine afin de pouvoir commander au traiteur habituel le nombre de repas froids nécessaire. Chaque enfant apportera une bouteille d'eau ou une gourde d'une contenance d'un ½ litre minimum. Le personnel veillera au respect des gestes barrière et d'hygiène de façon stricte comme en classe.

Ils disposeront de tables attitrées.

Périscolaire :

Le transport et la garderie ne seront pas assurés. L'étude sera maintenue de 16h25 à 18h00, dans les mêmes conditions que la journée.

4. L'entretien des locaux par le SIVOM

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- Nettoyer et désinfecter 5 fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs.
- Nettoyer et désinfecter : l'ensemble des surfaces utilisées par les élèves et par le professeur (bureau, tables, chaises, interrupteurs, poignées de porte, poubelles, ...).

La salle de classe sera aérée plusieurs fois par jour : matin, récréations, midi et soir pendant 15 minutes.

5. Les sorties

À midi, et le soir les enfants seront rangés en file indienne (distance d'un mètre) devant la porte extérieure de la classe.

- ◆ Tout d'abord partiront les élèves qui seront récupérés à la grille de l'école par un adulte (ayant le droit de venir le récupérer).
- ◆ Puis partiront, de manière échelonnée, ceux qui rentrent seuls.

A midi, les enfants déjeuneront à la cantine s'y rendront en suivant un parcours tracé au sol et respectant la distanciation physique.

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel de changer de tenue et de procéder à un lavage des mains.

6. Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

A- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir pour un enfant :

- ➔ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ➔ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ➔ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ➔ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ➔ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ➔ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ➔ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ➔ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ➔ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ➔ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Conduite à tenir pour un adulte (enseignant ou autre personnel) :

- ➔ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- ➔ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ➔ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ➔ Poursuite stricte des gestes barrière.
- ➔ Un adulte surveillera la classe en l'absence du professeur. Les parents seront contactés afin de venir récupérer leur enfant dans les plus brefs délais.

En cas de test positif :

- ➔ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ➔ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ➔ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ➔ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ➔ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

20/05/2020	NOMS et SIGNATURES
Maire de Hadancourt	Michel Letailleur
Directeur de Hadancourt	Christophe Patry
Les membres du SIVOM	

Document réalisé d'après le **PROTOCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.